



Prime à réintégrer dans salaire de base

Par **murielp**, le **16/01/2014** à **13:41**

Bonjour, Actuellement, en congé de reclassement (suite à un PSE), je viens de recevoir ma première indemnité de reclassement. Celle ci devait correspondre à 80% du salaire et je m'aperçois qu'ils n'ont pris en compte que mon salaire mensuel de base. Ils n'ont pas pris en compte le versement d'une prime, nommée sur mon bulletin "CA société" mais qui était versée de manière fixe et d'un montant fixe depuis 5 ans (fév 2008). Je pensai que selon la loi, il devait la prendre en compte comme un salaire fixe et donc la réintégrer dans le calcul de l'indemnité de reclassement. Pouvez vous me le confirmer et me dire quel texte de loi je peux consulter. Merci d'avance car cela a baissé considérablement mon indemnité. Muriel P